

ORDONNANCE COLLECTIVE

OC-2006-05

Médecin répondant : Dr Serge Bordeleau

Rédigé/révisé par la direction des soins infirmiers et le département de pharmacie

Date d'entrée en vigueur : 2006-04-06

Date de révision : 2013-01-09

Comité des ordonnances collectives : 2013-03-13

Comité de pharmacologie : 2013-04-08

Comité exécutif du CMDP : 2013-04-25

**Administer un analgésique
antipyrétique
Acétaminophène**

Professionnels concernés

- Infirmières

PROFESSIONNELS HABILITÉS *À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

Les infirmières du CSSS de la Vieille-Capitale* qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application de l'ordonnance collective et **qui travaillent dans les programmes/directions suivants indiqués par un X :**

Programmes/directions								
Services gériatriques spécialisés		Hébergement Longue durée	ASM	FEJ	SAD	Services de santé généraux	UMF	Autres
UTRF	ECSGG	X	X	X	X	X	X	
X	X							

* Le personnel d'agence s'assure de posséder les connaissances, la formation et les compétences nécessaires avant de prendre une décision reliée à cette ordonnance.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Administer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE ET FORMULAIRE Oui Non

PERSONNES VISÉES OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES PAR L'ORDONNANCE

- Usagers des programmes/directions ci-haut mentionnés.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

- Soulager l'hyperthermie chez l'usager.
- Soulager une douleur légère à modérée chez l'usager.
- Éviter les complications telles les convulsions fébriles chez l'usager.
- Soulager la céphalée légère à modérée.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

- Tout usager, à l'exception des personnes âgées, présentant une température :
 - rectale de 38,5 °C ou plus
 - buccale de 38 °C ou plus
- Personne âgée présentant une température :
 - buccale ou rectale à 37,8 °C ou plus (* demeurer alerte aux manifestations cliniques qui peuvent se présenter de façon atypique)
- Douleur légère à modérée.
- Céphalée légère à modérée.
- Autorisation parentale pour les moins de 14 ans.

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie ou intolérance à l'acétaminophène.
- Si l'usager reçoit déjà 3 600 mg/jour d'acétaminophène sur une base régulière ou une dose maximale équivalente pour l'usager ayant un poids inférieur à 44 kg.

POSOLOGIE DE L'ACÉTAMINOPHÈNE

Enfants de moins de 12 ans :

- Référez au tableau 1.

Personne de 12 ans et plus dont le poids est inférieur à 44 kg :

- Référez au tableau 1.

Adultes dont le poids est égal ou supérieur à 44 kg :

- 2 co de 325 mg ou 1 supp de 650 mg
- Intervalle minimal entre 2 doses : 4 heures
- Maximum : 5 doses par période de 24 heures (soit 10 co/jr ou 5 supp/jr)
- Exception : maladie hépatique active (2000 mg/jr soit 6 co/jr ou 3 supp/jr).

TABLEAU 1

POSOLOGIE DE L'ACÉTAMINOPHÈNE

Enfants de moins de 12 ans :

Dose-cible : 10 à 15 mg/kg
 Intervalle minimal entre 2 doses : 4 heures
 Maximum : 5 doses par période de 24 heures

ÂGE	POIDS (kg)	DOSE UNITAIRE (mg)	FORMULATIONS			
			Gouttes concentrées 80mg/mL (mL)	Comprimé croquable 80 mg/co (co)	Suspension orale 160 mg/5 mL (mL)	Comprimé croquable 160 mg/co (co)
6-11 mois	5,5-7,9	80	1,0	---	---	---
12-23 mois	8,0-10,9	120	1,5	1 ½	---	---
2-3 ans	11,0-15,9	160	2,0	2	5,0	1
4-5 ans	16,0-21,9	240	3,0	3	7,5	1½
6-8 ans	22,0-26,9	320	4,0	4	10,0	2
9-10 ans	27,0-31,9	400	5,0	5	12,5	2 ½
11 ans	32,0-43,9	480	6,0	6	15,0	3

*Pour les enfants de moins de 6 mois, référer au médecin.

Personne de 12 ans et plus dont le poids est inférieur à 44 kg :

Dose-cible : 10 à 15 mg/kg
 Intervalle minimal entre 2 doses : 4 heures
 Maximum : 5 doses par période de 24 heures

POIDS (kg)	DOSE UNITAIRE (mg)	FORMULATIONS			
		Suspension orale 160 mg/5 mL (mL)	Comprimé croquable 160 mg/co (co)	Comprimé rég. ou Caplet rég. à 325 mg/co (co)	Supp. 650 mg I/R
32,0	480	15,0	3	1 ½	
33,0	495	15,0	3	1 ½	
34,0	510	15,0	3	1 ½	
35,0	525	16,0	3	1 ½	
36,0	540	17,0	3	1 ½	
37,0	555	17,0	3	1 ½	
38,0	570	18,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	
39,0	585	18,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	
40,0	600	18,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	
41,0	615	19,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	
42,0	630	19,0	4	2	1
43,0	645	20,0	4	2	1

MISE EN GARDE

- S'assurer que l'usager ne reçoit pas déjà la posologie maximale journalière en ordonnance régulière.
- S'assurer de respecter l'intervalle de 4 heures entre deux doses.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Utilisation régulière depuis 48 heures.
- Aucune réponse à l'administration de l'analgésique-antipyrétique dans les délais attendus.
- Enfant de moins de 6 mois.
- Présence de contre-indications.

RÉFÉRENCES

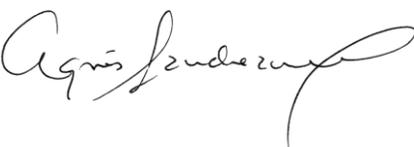
e-CPS français : Monographie de l'acétaminophène (monographie de l'APHC), consultée le 2012-12-05

Guide pratique de la pharmacie. Collection Protégez-vous en collaboration avec l'Ordre des pharmaciens du Québec. 2009. La fièvre. Pages 28-29.

UptoDate 2012. Pathophysiology and management of fever – in adults – in infants and children.

Voyer, Philippe, inf. Ph. D. Soins infirmiers aux aînés en perte d'autonomie; une approche adaptée au CHSLD.

PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOPTION

 D ^{re} Pascale Cholette Médecin, chef du département des services communautaires	2013-04-06 Date
 Pierrette Carrier Chef du département de pharmacie	2013-04-25 Date
 Agnès Gaudreault Directrice des soins infirmiers	2006-04-06 Date
 Dr Serge Bordeleau Président du CMDP Chef du département de gériatrie	2006-04-06 Date
 Dr Alain-Philippe Lemieux Directeur général adjoint des affaires universitaires et cliniques, et des services professionnels	2006-04-06 Date
Adopté par le CMDP _____	2006-04-06
Date d'entrée en vigueur _____	2006-04-06
Date de révision _____	2013-04-25